

Notre Victoire en Cour d'Appel (Portes de la Brenne)

Communiqué de presse à [télécharger en pdf ici](#)

Vigoux, le 18/11/2021

Chers ami(e)s

C'est avec plaisir que je vous annonce notre victoire en appel à la cour administrative de Bordeaux.

La Cour a confirmé la **légitimité de notre association**, et **rejeté la requête de la société Des Portes de la Brenne**.
[Document à télécharger ici](#)

Je tiens à remercier du fond du cœur notre avocate Me CADRO, ainsi que :

- les intervenants volontaires qui se sont investis personnellement et financièrement
- les membres du bureau de l'association, et tous les adhérent(e)s,
- les signataires de nos pétitions et tous celles et ceux qui ont participé aux enquêtes publiques.
- Les membres du Collectif Brandes et Bocages, ainsi que toutes les associations amies qui nous soutiennent.

C'est une victoire très rare et précieuse, pour un combat de longue haleine pour les membres du bureau depuis plusieurs années, sur des mois et des nuits de travail bénévole, à décortiquer les dossiers de l'industriel, à répondre à ses attaques, à solliciter l'administration, ou même distribuer des tracts et manifester dans les rues.

La justice a tranché dans le sens du juste, en faveur de la protection de notre BOCAGE et de notre QUALITÉ DE VIE, des biens communs sans prix.

Le promoteur dispose de deux mois pour éventuellement se pourvoir en cassation. **Le combat n'est pas terminé**, nous le savons, mais nous nous devons AUSSI savourer cette victoire, avec nos adhérents notamment.

Ce pourvoi potentiel me contraint à conclure sur une demi-teinte, mais pleine de courage, car la cassation coûte cher, mais nous irons s'il le faut.

Ne pas oublier que continue le dossier « Les Sables » pour lequel nous sommes en ce moment à la cour d'appel de Bordeaux

Cette victoire est commune, nous sommes solidaires avec celles et ceux qui luttent partout contre l'écocide éolien industriel. **NI ICI NI AILLEURS**. Nous engageons les associations à **demander et obtenir le démantèlement des machines en place** partout sur le territoire, sur terre ou en mer.

JEAN PANEL